



ANTOINE KARAM

SENATEUR
DE LA
GUYANE

*VICE-PRESIDENT DE LA
COMMISSION DE LA
CULTURE, DE
L'EDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION*

*DELEGATION
SENATORIALE
OUTRE-MER*

*DELEGATION
SENATORIALE
AUX ENTREPRISES*

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur
1 Place Beauvau
75 800 Paris Cedex 08

Paris, le 14 septembre 2018

Monsieur le Ministre d'Etat,

Depuis plusieurs années, la Guyane et Cayenne en particulier sont touchées par une prolifération de l'habitat informel et des occupations illicites.

Il y a quelques jours, c'est une nouvelle affaire de squat qui a agité l'actualité. Alors que les locaux avaient été signalés depuis plusieurs années aux forces de l'ordre par les riverains exaspérés par les nuisances, ceux-ci demeurent occupés illégalement et génèrent un climat d'insécurité dans le quartier. La situation, qui s'enlise en dépit des plaintes déposées, a dégénéré avec la menace de mort dont a été l'objet une personne du voisinage.

Ces faits d'une rare violence nous rappellent la nécessité d'éradiquer les occupations illicites en Guyane tant elles génèrent de grave troubles à l'ordre public.

Le projet de loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan), dont l'examen s'achève, comporte des dispositions relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne en Guyane et à Mayotte. Selon celles-ci, lorsque des locaux ou installations édifiés sans droit ni titre constituent un habitat informel et présentent des « *risques graves pour la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique* », le Préfet de Guyane pourra ordonner aux occupants d'évacuer les lieux et aux propriétaires de procéder à leur démolition, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir préalablement une ordonnance du juge et un avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

A cet égard, pouvez-vous m'assurer que ce dispositif permettra d'agir plus rapidement et plus efficacement s'agissant des squats précités qui causent des troubles à l'ordre public ?

Plus largement, quelles actions complémentaires comptez-vous mettre en œuvre pour mieux protéger les propriétaires et les riverains exposés, premières victimes des nuisances liées aux occupations illicites.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Antoine KARAM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine Karam', with a long, sweeping underline that extends to the right.

Copie :

M. Jacques MEZARD, Ministre de la Cohésion des Territoires

M. Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion des Territoires.